



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 22 janvier 2020 – N°6/H030

BUREAU

Réunion du 11 décembre 2019

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 11 décembre 2019 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

.I	PRESENTATION ET ACTIVITES DU CASD	4
.II	ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE	9
.III	ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2019 DU CNIS	13
.IV	ACTUALITES DU CNIS	18
	CONCLUSION	18

Liste des participants

Membres du Bureau

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Président du Cnis
FAK	Gabrielle	Université Paris-Dauphine
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
REDOULES	Olivier	Mouvement des entreprises de France (Medef)
SILBERMAN	Roxane	Directrice de recherche émérite
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
DUCHATEAU	Alain	Banque de France (BdF)
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
PROKOVAS	Nicolas	Pôle Emploi

Intervenant

GADOUCHE	Kamel	Centre d'accès sécurisé et distant aux données (CASD)
----------	-------	---

Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
DUBOIS	Marie-Michèle	Secrétariat général du Cnis
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Ministère de la Transition écologique et solidaire – Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de Patrice Duran.

INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, remercie l'ensemble des présents à cette séance. Il présente Jérôme Deauvieu, sociologue et directeur du département de sciences sociales à l'ENS. Il importait en effet qu'un sociologue soit présent au sein du Bureau du Cnis, aux côtés d'une économiste Gabrielle Fack.

Dans sa présentation, Kamel Gadouche évoquera le Centre d'accès distant aux données sécurisées (CASD) et son actualité, en expliquant ses missions actuelles et en abordant son avenir. Il est donc regrettable que l'assistance ne soit pas plus nombreuse aujourd'hui.

.I PRESENTATION ET ACTIVITES DU CASD

Kamel GADOUCHE, directeur du Centre d'accès distant aux données sécurisées (CASD) rappelle qu'il était venu présenter le CASD en décembre 2014 devant le Bureau du Cnis.

.1 Les bulles sécurisées

Le concept de « bulles sécurisées » sous-tend le fonctionnement de l'équipement du CASD. Afin de décrire ce fonctionnement ainsi que l'objectif du CASD, il est très illustratif de procéder à une analogie avec la chimie. En effet, le chimiste utilise le même type d'équipement tous les jours dans son laboratoire. Le produit est protégé dans une enceinte, au sein de laquelle il reste confiné et contrôlé. De même, le CASD a développé un boîtier à distance permettant d'avoir accès à distance aux informations sécurisées et confinées. Pour se connecter, une carte à puce et un lecteur d'empreintes digitales sont nécessaires. L'utilisateur aura ainsi la faculté de travailler de manière interactive à distance, avec à sa disposition une soixantaine de logiciels potentiellement installables. Deux procédures particulières permettent aux utilisateurs d'insérer des programmes dans la bulle sécurisée ou de récupérer des fichiers de résultats, sachant que l'idéal est que les chercheurs travaillent au maximum au sein de l'environnement. Pour la récupération de fichiers de résultats, le CASD vérifie que ceux-ci ne contiennent plus de données confidentielles et des contrôles de sécurité informatique sont également effectués.

Par la suite, les fichiers ne revêtant plus de caractère confidentiel sont transmis au demandeur et peuvent être partagés ou publiés. La procédure d'accès au CASD se déroule sur une période comprise entre deux et quatre mois. A cette fin, il appartient à l'équipe de recherche de rédiger un projet, expliquant la nécessité pour elle d'avoir accès aux données confidentielles. Cette demande est transmise au Comité du secret statistique, présidé par un Conseiller d'Etat. Le Comité émet un avis. S'il est favorable, le chercheur effectue le cas échéant des démarches auprès de la Cnil. Depuis la publication du RGPD, des démarches supplémentaires peuvent être réalisées. En fin de procédure, les Archives sont saisies pour l'autorisation effective, et suivent en général l'avis du Comité du secret statistique.

Une fois admis, les chercheurs s'inscrivent à une séance d'enrôlement, c'est-à-dire qu'ils entrent dans le dispositif de fonctionnement du CASD. Une sensibilisation de trois heures leur est dispensée, englobant les aspects juridiques, informatiques et rappelle les principes du contrôle du secret statistique. Cette séance se termine par l'enregistrement des empreintes digitales du chercheur sur une carte à puce, qui lui est remise. Dès lors, les chercheurs reçoivent un boîtier et peuvent commencer à travailler à distance sur leur projet.

.2 Les données et les projets de recherche

Une grande partie des données proviennent de celles produites par la statistique publique, en particulier par l'Insee, mais également par le ministère de l'agriculture, le ministère du travail, la DGFIP... De plus en plus de recherches utilisent les données de plusieurs producteurs en même temps, ce qui rend possible cette configuration assez unique au monde à cette échelle de population. Il s'agit d'un point essentiel.

Sur le site internet, une architecture de navigation a été construite autour des données en février 2018, à la suite d'une demande de Jean-Luc Tavernier lors du Comité de direction de l'Insee. Celui-ci a en effet fait valoir le fait que les producteurs seraient très intéressés par un retour sur les travaux menés avec leurs données. C'est pourquoi le triptyque met en avant les données, les projets des chercheurs les utilisant et les publications produites. Le site liste toutes les sources de données, et les classe par ordre décroissant du nombre de projets les utilisant. Principalement, il en ressort que les sources Insee et DGFIP figurent parmi

les plus utilisées. De plus, une présentation des sources de données est effectuée afin de permettre aux chercheurs de savoir lesquelles sont disponibles. Une liste des variables est également communiquée. Les premiers retours des chercheurs sur la documentation sont très satisfaisants.

Pour répondre à la question de Jean-Luc Tavernier, un lien a été créé entre les sources de données et les publications répertoriées. Il est cependant très difficile de récupérer tous les travaux réalisés par les chercheurs, même si une enquête a lieu tous les ans.

Sur le site, figure également toute la panoplie des projets de recherche, avec parfois des thèmes très originaux. Dès décembre 2018, certains s'intéressaient aux Gilets Jaunes. De plus en plus de projets de santé sont également en cours, notamment le premier projet croisant des données de santé avec des données d'entreprise (impact des fusions-acquisitions sur la santé des salariés et la prise de psychotropes par exemple).

L'évolution du nombre d'utilisateurs est croissante, ce qui est observé aussi par une activité accrue du Comité du secret statistique.

Dans les faits, les chercheurs sont très raisonnables en matière de sorties de données, et ce d'autant plus qu'elles sont payantes. En réalité, les chercheurs travaillent au maximum au sein de l'environnement du CASD, car ils se voient procurer tous les outils nécessaires pour ce faire. Il a ainsi été observé qu'en moyenne, une seule sortie était opérée par personne.

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les deux ans auprès des utilisateurs. Les résultats, malgré les contraintes liées à la sécurité et la facturation, sont plutôt satisfaisants, et apparaissent en progression. Il ressort ainsi qu'en 2018 le *Project management service* (contrats et facturation) recueille une note de 8 et que l'environnement informatique est évalué 8,6. Le service statistique suscite une appréciation en constante progression. Au global, le score du CASD a progressé régulièrement, passant de 6,9 en 2014 à 7,6 en 2016 et 8,1 en 2018.

.3 Les projets du CASD

Plusieurs projets sont en cours.

Le développement du module Comité du secret statistique sur le portail CDAP (*Confidential data access portal*) est entré en production à l'été 2019. Il permet la mise en place d'un référentiel de sources de données, et appelle à de nouvelles fonctionnalités pour faciliter l'accès des chercheurs.

Le CASD collabore au projet Rmès de l'Insee, qui concerne la documentation des données, en fournissant des moyens pour certains développements informatiques.

Une convention-cadre de partenariat a été conclue avec l'Inserm sur l'hébergement de toutes les données de cohorte, notamment de la cohorte Constances (215 000 personnes).

Enfin, le projet le plus important de 2019 a concerné les certifications de sécurité. La certification ISO 27001 a ainsi été obtenue ainsi que la certification « hébergeur de données de santé. Le CASD a également été audité pour sa conformité avec le référentiel RGPD du Bureau Veritas (agrément du référentiel en cours auprès de l'autorité de contrôle des Pays-Bas). Si l'agrément est obtenu, le CASD devrait être le premier service certifié RGPD en France. En complément, des audits de sécurité techniques sont menés régulièrement.

En matière de recherche menée sur des données confidentielles, l'une des difficultés rencontrées concerne les problématiques de reproductibilité. Concrètement, le chercheur soumet ses travaux à des relecteurs (*reviewers*), qui devraient pouvoir vérifier les résultats présentés dans la publication. Pour ce faire, il serait théoriquement envisageable que les relecteurs présentent une demande au Comité du secret pour avoir accès aux données, et ainsi vérifier les résultats présentés dans la publication. Dans les faits, cela n'est jamais arrivé en dix ans car une telle démarche est en réalité trop contraignante pour une simple vérification. En fin d'année dernière, une rencontre a eu lieu avec le responsable d'une agence de certification de résultats de la recherche (cascad), Christophe Pérignon (Directeur de la recherche à HEC Paris). Cette agence travaillait à partir de codes sources et de données publiques communiqués par le chercheur. Un certificateur rejoue alors les programmes avec les données et vérifie qu'ils aboutissent effectivement aux

tableaux ou résultats prévus. Puis la certification a lieu par l'apposition d'un tampon. Ce dispositif, à l'origine donc, fonctionnait avec des données publiques. Or en échangeant avec Christophe Pérignon, nous avons réalisé que le dispositif serait d'autant plus pertinent avec des données beaucoup plus difficilement accessibles que des données publiques. En effet, l'idée était de considérer qu'en amont de la publication, l'agence de certification reprenne les codes sources du chercheur, les exécute sur les données confidentielles et vérifie la conformité des tableaux. Finalement, l'agence émet un certificat attestant qu'avec les données identifiées et les programmes présents, les tableaux obtenus sont conformes. Cette procédure apporte aux éditeurs une très bonne garantie sur les résultats de la recherche.

Le dispositif a été mis en place après consultation et avis du Comité du secret, pour un pilote d'un an. Ce service apparaît assez séduisant même à l'étranger, où les Anglais ont commencé à s'en inspirer et à le mettre en place. Ils souhaitent même créer un réseau international de certification. Cette procédure de certification des résultats de la recherche n'est pas cantonnée au domaine économique, mais peut être exploitée dans d'autres domaines comme par exemple les essais cliniques.

.4 Le projet IDAN (International Data Access Network)

Le projet IDAN est un projet de réseau coordonné par Roxane Silberman, dont l'objectif est de collaborer avec d'autres centres d'accès sécurisé en Allemagne, en Angleterre et aux Pays-Bas, pour déployer un espace commun d'accès. Il s'agit de permettre aux chercheurs de travailler sur plusieurs types de données au sein d'un même endroit, en procédant par étapes afin que chaque membre du réseau ait accès aux données des autres membres.

Le projet avance à l'heure actuelle de façon satisfaisante. L'étape 1 du dispositif s'appuie sur le principe des *quick wins* en commençant par des implémentations physiques dans chaque centre. La suite consistera à mettre en commun les aspects contractuels et les référentiels de sécurité élargis. Pour commencer, un noyau restreint de pays a été retenu pour établir des règles communes et parvenir plus facilement à un accord. Le projet pourrait ensuite être élargi à d'autres pays. En tout état de cause, il est intéressant de noter que ce projet avance alors qu'il n'est pas soutenu par des fonds européens. Chaque partenaire participe par une démarche volontaire au financement, ce qui confère une meilleure maîtrise au projet.

.5 Le statut du CASD

Le CASD est un opérateur au service de la recherche et de la statistique privée et publique. Cet opérateur a signé une convention avec les producteurs de la statistique publique afin de mettre à disposition leurs données auprès des utilisateurs chercheurs, conformément au principe d'ouverture des données figurant dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. De plus, le CASD est une interface entre les chercheurs et la communauté de la recherche.

Le CASD est devenu cette année un Groupement d'intérêt public (GIP), consortium regroupant l'Insee, le Genes, le CNRS, HEC Paris et l'Ecole Polytechnique. Ce changement de structure représentait une condition *sine qua non* de survie du CASD, créé à l'origine à l'Insee avant de se développer grâce au programme d'investissement d'avenir Equipex. Les fonds reçus devant se tarir au 31 décembre 2019, il existait un risque de ne plus pouvoir rémunérer les salariés du CASD. Grâce à l'implication de ses membres, en particulier des Directeurs généraux du Genes et de l'Insee, la création du GIP a rendu possible la pérennisation de l'équipement. La première année d'exercice permet d'être optimiste, le bilan et le compte de résultat attestant de la possibilité d'autofinancement, même si quelques subventions sont encore reçues. Aujourd'hui, le CASD compte 25 personnes réparties en trois services : IT et Datascience, Data Management et Project Management. 300 sources de données sont mises à disposition, pour 500 institutions utilisatrices et plus de 250 publications et communications répertoriées.

.6 Echanges

Gabrielle FACK, représentant les chercheurs en économie, précise qu'en économie, elle utilise beaucoup les données proposées par le CASD. L'avancée est considérable, en particulier dans la mesure où le traitement de l'accès aux données est beaucoup plus équitable que précédemment. Pour autant, cette équité d'accès est limitée par le coût. En réalité, les chercheurs demandent l'accès pour un projet déterminé, sachant que pour chaque projet un nouvel accès est nécessaire. Les budgets sont ainsi très vite grevés, pouvant représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros par an. Il serait donc intéressant de pouvoir demander un seul accès mutualisé. De plus, il pourrait être proposé un taux plus faible pour les chercheurs

français, par rapport aux chercheurs étrangers. A cet égard, il serait utile de préciser si une discrimination territoriale est pratiquée, étant rappelé qu'aux États-Unis les chercheurs français ne peuvent pas accéder à certaines données s'ils n'ont pas la nationalité américaine.

Kamel GADOUCHE est bien conscient que l'accès représente un coût pour les chercheurs. Structurellement, cet accès fonctionne par projet. Si ce système de paiement à l'usage était abandonné, la question de savoir qui paie, se poserait, étant donné que les contributeurs actuels (GENES, INSEE, CNRS, Ecole polytechnique et HEC Paris) apportent actuellement 15% du budget du CASD. Cela étant, l'objectif est de maintenir les prix sans les augmenter, et même en visant à les diminuer en faisant appel au privé. Il faut en tout état de cause rappeler que le GIP est à but non lucratif.

Enfin, il a effectivement été proposé par certains chercheurs de pratiquer vis-à-vis des chercheurs américains des tarifs d'accès plus onéreux mais cela aurait eu des implications juridiques complexes à cerner et anticiper.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee précise qu'à la suite d'une décision récente, l'accès a été ouvert aux chercheurs d'Amérique du Nord, à la condition d'être de nationalité française ou européenne ou d'être en lien avec un laboratoire européen. Ce système permet aux chercheurs français partant quelques années en Amérique du Nord, de continuer leurs recherches, mais n'a pas pour objectif de réaliser de la marge.

Kamel GADOUCHE ajoute qu'à la création du CASD, l'accès était gratuit les premières années. Ce n'est que par la suite que le paiement a été mis en place, ce qui a entraîné un changement considérable et positif dans le fonctionnement du CASD. En effet à l'époque où aucun paiement n'était requis, il était constaté que nombre d'accès demeuraient très longtemps inutilisés. Cette pratique n'a plus cours aujourd'hui. Finalement, il importera de trouver un bon équilibre pour obtenir davantage de subventions et réduire ainsi les coûts.

Gabrielle FACK admet que les chercheurs doivent supporter un coût, mais attire l'attention sur l'inéquité qu'une telle pratique représente pour les chercheurs, ainsi confrontés à une discrimination par les prix.

Roxane SILBERMAN, Directrice de recherche émérite, précise qu'au plan international, différents systèmes payants ou gratuits pour l'utilisateur final coexistent. En ce qui concerne la France, il faut se rappeler que dans les années 80, l'Insee avait une politique d'accès payant pour chaque chercheur. Ceci a été ensuite remplacé par une prise en charge de ce paiement au niveau collectif par les instances de la recherche, assurée actuellement pour ce qui concerne les FPR via le réseau Quételet. Force est de constater que ceci n'a cependant jamais permis de financer et de développer le service, à un moment réduit à deux ou trois ingénieurs, ce que l'on peut comparer aux vingt-cinq personnes, qui ont pu être embauchées au CASD, grâce à la démarche adoptée. Il y a de toutes façons un coût, qui peut être différemment partagé par l'utilisateur final, les instances de la recherche et le détenteur des données. En tout état de cause, cela dépend en partie sur le fond de la politique de la recherche.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), cite une tribune préoccupante parue dans *Le Monde* sur le Health Data Hub, expliquant les risques de cette infrastructure qui serait gérée par Microsoft sur un Cloud. Au regard de cette inquiétude, le Cnis pourrait exprimer un avis, avec le soutien technique du CASD. 200 signataires ont signé cette tribune.

Kamel GADOUCHE assure que le CASD suit ce sujet de près. Pour le CASD, il est primordial de pouvoir garantir la sécurité des données confidentielles de la statistique publique de bout en bout.

Kamel GADOUCHE indique qu'en ce qui concerne le CASD, il y a une réticence à ce que les données qui lui sont confiées soient mises à disposition à partir d'un cloud, au vu des risques encourus et en l'absence de garanties techniques sur la localisation réelle des données ou de leurs sauvegardes. Les producteurs de données ont à plusieurs reprises par le passé fait savoir qu'ils y seraient opposés. La certification hébergeur de données de santé offre certes des garanties contractuelles de sécurité, mais n'offre pas de garanties techniques absolues empêchant le prestataire d'avoir accès aux données dès lors qu'il faut qu'elles soient en clair pour que les chercheurs les analysent. Même si les données entreposées dans le cloud sont chiffrées, le prestataire peut potentiellement avoir accès à la clé puisqu'il est propriétaire et exploitant du matériel qui exécute le déchiffrement. C'est aussi pourquoi le CASD a toujours exclu de stocker les données qui lui sont confiées sur un Cloud, en préférant recourir à un espace physique sécurisé où ses serveurs ne

sont pas opérés que par des personnes habilitées du CASD. Avec le boîtier dédié SD-Box, la sécurité est maîtrisée de bout en bout depuis l'appareil d'accès jusqu'à l'infrastructure de serveurs où sont stockées les données.

Gilles POUZIN souhaite savoir si le CASD pourrait représenter une alternative à la gestion par Microsoft. Il semble d'ailleurs que la Cnil ait manifesté son mécontentement quant au Health Data Club.

Kamel GADOUCHE explique qu'à sa connaissance, la Cnil ne s'est pas encore définitivement prononcée. Pour sa part, le CASD a pour essentielle mission de fournir un accès sécurisé à des données confidentielles : c'est son objet et il se donne les moyens pour cela (il n'y a pas de limite physique ou organisationnelle). Le CASD fournit déjà à plusieurs dizaines de projets l'accès à des données de santé. Certaines *start-ups* ont ainsi déjà des accès sécurisés à des données de santé, pour des projets de santé. Des conventions sont signées régulièrement avec la Cnam pour le transfert de données du SNDS vers le CASD.

Olivier REDOULES, représentant le Medef, s'interroge sur le moyen pour le CASD, de s'assurer que les données économiques utilisées aux Etats-Unis (par exemple celles sur les marges des entreprises), ne soient pas destinées à des utilisations autres que la recherche.

Kamel GADOUCHE rappelle que les données ne sont pas transmises aux Etats-Unis, mais qu'elles sont uniquement consultables à distance. L'accès est très sécurisé pour cette consultation à distance. L'authentification est réalisée par une carte à puce et par biométrie. L'identification est très sécurisée par biométrie. La traçabilité des actions est garantie, et les sessions sont enregistrées, de sorte qu'il est possible de contrôler les utilisations effectuées. Par conséquent, cet ensemble apporte des garanties importantes d'authentification, de traçabilité et de sécurité. Par ailleurs, des provisions financières ont été prévues pour poursuivre une institution, dans le cas où un chercheur n'aurait pas respecté les clauses de confidentialité et de sécurité prévues au contrat signé par l'institution.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que pour le jury de l'Equipex, il était essentiel de financer une institution telle que le CASD à la condition qu'elle se trouve un modèle économique lui permettant, à terme, de fonctionner sans subventions. D'ailleurs, peu de projets ont réussi.

Jean-Luc TAVERNIER précise qu'en ce qui le concerne, il a pesé fortement pour que le CASD puisse croître et financer des emplois. L'objectif était qu'il puisse s'émanciper rapidement pour créer un GIP et croître sans réaliser de marge. Cela étant, il n'est pas inéluctable que les laboratoires de sciences sociales soient si peu financés, alors que les laboratoires de physique ou de biologie le sont de façon tout à fait naturelle. Le travail sur les données a un coût, pour lequel il convient de trouver un financement approprié. Il importe donc que les chercheurs en sciences humaines et sociales insistent sur ce point auprès de leurs universités.

Jean-Luc TAVERNIER indique en outre avoir échangé avec Stéphanie Combes, directrice du Health Data Hub, après le premier article du *Monde*. Stéphanie Combes était venue pour présenter le projet devant le Bureau du Cnis. Il serait tout à fait envisageable de lui demander de revenir. Il signale en outre le problème récurrent, et à ce jour non résolu, d'accès simultanés aux données disponibles au CASD et aux données de la Banque de France accessibles par son Open Data Room.

Roxane SILBERMAN indique qu'il a été à nouveau précisé lors de la présentation du Health Data Hub à la récente réunion de la Commission Démographie qu'aucun contrôle des sorties en matière d'anonymisation ne sera être pratiqué. Or il s'agit de données sensibles au sens de la loi, ce qui n'est pas le cas d'une bonne partie des données du CASD, pour lesquelles les sorties sont contrôlées. Il est ainsi pour le moins paradoxal que les données les plus sensibles ne soient pas encadrées par les contrôles les plus stricts. Par ailleurs, si aucun projet retenu pour le moment par le Health Data Hub ne demande d'appariement avec des données Insee, de telles demandes ne pourront qu'intervenir à terme. Dans cette hypothèse, Roxane Silberman demande ce qu'il en sera en ce qui concerne les contrôles des sorties.

Kamel GADOUCHE remercie Jean-Luc Tavernier pour son action en faveur de la création du GIP. Après l'article du *Monde*, si Stéphanie Combes est sereine sur le Cloud il convient d'en prendre acte.

Kamel GADOUCHE indique qu'en ce qui concerne le CASD, d'un point de vue purement technique, ce n'est pas le choix qui a été fait pour la sécurité des données confidentielles et ne serait pas aussi serein en confiant ces données à un sous-traitant, qui plus est sur le cloud.

Sur les relations avec la Banque de France, une réunion d'échange a eu lieu en octobre entre le CASD et des représentants de plusieurs directions de la Banque de France. Les chercheurs pointent en effet les difficultés liées à l'accès à un centre physique - qui deviendra certainement un centre distant d'ici quelques mois - de la Banque de France. Pour autant, la décision de principe sur le lieu d'entreposage des données n'appartient pas au CASD mais aux producteurs de données. A niveau de sécurité équivalent et sans distorsion sur les prix, il n'y a aucun obstacle à ce que les deux systèmes coexistent, même s'il semble malgré tout dommage de dupliquer les coûts. Il y a actuellement des discussions sur l'éventualité d'un partenariat avec la Banque de France, étant précisé que celle-ci a évolué par rapport à sa position initiale.

Enfin, le problème relatif au contrôle des sorties existe depuis la mise en place de certains accès aux données de santé. En pareil cas, le dispositif le plus contraint est appliqué lorsque des données des deux environnements possibles sont concernées. Le débat de fond serait trop long à aborder.

.II ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Actualité internationale

Jean-Luc TAVERNIER indique que l'actualité internationale est assez calme. Le règlement européen relatif aux statistiques migratoires se trouve dans sa phase finale d'adoption. Le Parlement européen avait exprimé de nombreuses exigences et introduit un grand nombre d'amendements, notamment en ce qui concerne les statistiques en matière d'asile et d'immigration, que les données administratives ne permettaient pas de satisfaire. Il semble que le Parlement ait finalement accepté, à la fin novembre, que soit testé le passage en production par la mise en œuvre d'études pilotes, ce qui a permis d'approuver le texte à la quasi-unanimité par les représentations des Etats membres le 4 décembre dernier. Par conséquent, il reste à voter le texte au Parlement, avant son adoption formelle par le Conseil, pour une publication en 2020 et une application en 2021.

L'Insee a pris l'habitude régulière de rencontrer lors d'une réunion bilatérale ses homologues statisticiens allemands. Pour la première fois, une réunion bilatérale a en outre été organisée avec les statisticiens espagnols et le nouveau président de l'Institut national espagnol de la statistique publique (INE). L'Institut espagnol compte 52 délégations provinciales dans les régions, avec des unités statistiques dans les ministères. L'organisation est donc assez comparable à celle de l'Insee. Toutefois, le fonctionnement est plus complexe dans la mesure où certaines régions ont leur institut statistique indépendant, avec des différences marquées en Catalogne et au Pays Basque. Lors des échanges, le sujet des répertoires a été évoqué. Pour sa part, l'INE ne gère pas de répertoire d'entreprises, mais il existe un registre de populations puissant (le *Padrón*). Le *Padrón* contient un nombre très étendu d'informations – qui plus est conservées - avec une utilisation généralisée de l'identifiant d'identité. Par conséquent, les appariements sont très aisés.

Par ailleurs, l'Espagne a rémunéré trois opérateurs de téléphonie mobile pour collecter des données agrégées sur les mobilités quotidiennes, dans l'objectif de répondre au règlement sur le recensement. Ces données n'ont pas encore été exploitées, mais elles ont créé la polémique en Espagne, sous l'impulsion du journal *El País*.

De plus, l'institut espagnol semble très performant en matière de vulgarisation statistique. Son portail à destination des étudiants et des enseignants remportant un grand succès, les vidéos recueillent en moyenne 600 000 vues. C'est pourquoi un représentant de l'Insee sera envoyé en Espagne pour tirer parti de l'expérience de l'INE.

Actualité française

Jean-Luc TAVERNIER évoque les divers mouvements de personnes intervenus ou qui interviendront dans un futur proche.

Martine Durand quittera son poste de Chef statisticien, Directeur de la Direction des statistiques et des données de l'OCDE.

Sylvain Moreau a quitté le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) pour prendre la Direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee, en remplacement de Christel Colin.

Jean-Marc Aubert quittera prochainement ses fonctions de directeur de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Trois postes sont donc à pourvoir : le remplacement de Sylvain Moreau, celui de Béatrice Sédillot (qui quittera le service statistique du ministère de l'agriculture) ainsi que le remplacement de Jean-Marc Aubert.

Il faut également signaler que le conseiller d'État qui préside le Comité du secret statistique, Jean-Éric Schoettl, a souhaité être remplacé dans ses fonctions pour des raisons personnelles. Un nouveau Président devrait donc être désigné prochainement par le Conseil d'État.

Par ailleurs, il est rappelé que la loi Pacte permettait d'expérimenter pendant trois années la collecte du recensement par des entreprises prestataires. Le décret est paru au Journal Officiel, permettant la mise en œuvre de cette expérimentation. En l'espèce, celle-ci ne commencera pas en 2020 et ne concernera que l'enquête pour le recensement de 2021. A ce jour, seules dix communes se sont portées candidates auprès de l'Insee, tandis que le seul prestataire qui s'est manifesté est La Poste. Les éventuelles entreprises candidates devront informer l'Insee de leur intention de participer à l'expérimentation avant le 30 avril 2020, tandis que les communes devront se manifester avant le 1^{er} juillet. Les prestataires seront formés par l'Insee, avec les mêmes obligations que les agents recenseurs qui travaillent dans les communes.

Enfin, une réorganisation a eu lieu au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD). Les activités informatiques et de diffusion resteront au sein de ce Commissariat, mais dans une sous-direction transverse du SDES, rattachée au Commissaire. Il sera veillé à ce que cette réorganisation n'entraîne aucune conséquence sur la déontologie et la confidentialité de la diffusion.

Actualité du SSP

Indice des prix à la consommation 2020

Le mois prochain, les données de caisse remplaceront une partie des relevés de prix pour le calcul de l'Indice à la consommation (IPC) 2020. L'année 2019 a constitué une année «0», qui s'est bien passée. L'absence d'écarts de plus de 0,1 point a notamment été vérifiée, liée au fait que les promotions sont mieux prises en compte. Par conséquent, les résultats de l'IPC 2020 intégreront pour partie le résultat de l'exploitation des données de caisse.

Refonte des zonages géographiques

La refonte des zonages géographiques a constitué l'un des principaux sujets évoqués par la Commission Territoires d'octobre dernier. Ce sujet a trait aux unités urbaines et aux aires urbaines, étant rappelé que les unités urbaines sont la base d'agglomération dont les populations sont séparées par moins de 200 mètres et regroupant au moins 2 000 habitants. Le zonage utilisé depuis 1962 sera reconduit pour des raisons de continuité en reprenant les mêmes définitions, même si des tests de sensibilité seront effectués pour examiner l'impact d'une modification du seuil à moins de 200 mètres. En revanche, les aires urbaines subiront de plus importantes modifications. Les aires urbaines sont définies comme les aires d'attraction d'un pôle d'emploi sur les communes environnantes. Les travaux de refonte tenteront une meilleure harmonisation avec les nouveaux standards européens des *cities*, ou aires urbaines fonctionnelles, qui privilégient la densité de population. Désormais, une seule itération sera pratiquée pour obtenir 15% de navettes avec le pôle, et ce afin d'éviter les itérations successives. De plus, la typologie sera simplifiée pour supprimer la notion de « commune multi-polarisée », difficile à l'usage. En tout état de cause, un sujet de choix de la sémantique subsiste entre « aire d'attraction des villes » et « aire d'attraction des pôles d'emploi », notions entre lesquelles le Comité de direction de l'Insee était très partagé. Il a donc été demandé au président de la commission Territoires de trancher entre ces deux appellations.

La diffusion aura lieu à la fin avril 2020. Le problème provient du fait que le terme « rural » n'est jamais utilisé, étant précisé qu'en général toutes les agglomérations non urbaines sont considérées comme rurales. Par ailleurs, les aires urbaines commencent à 2 000 habitants. C'est pourquoi un groupe de travail sera constitué pour réfléchir à une définition des espaces ruraux.

Recensement de la Nouvelle-Calédonie

Jean-Luc TAVERNIER annonce que le recensement de la Nouvelle-Calédonie s'étant achevé avec du retard, il n'a pas été en mesure de signer l'authentification des populations. Cette signature aura probablement lieu à la fin janvier.

Innovations dans les services statistiques

Le SSM de la Sécurité intérieure a mis en place un dispositif de géolocalisation des adresses de commissions de crimes et délits. A partir de ce dispositif, le service a établi des cartes de zones à forte densité pour les infractions, recensant ainsi les plus forts taux de cambriolages au kilomètre carré dans les grandes agglomérations françaises.

Sur le même sujet, les services de la Sécurité intérieure et de la Justice ont publié un rapport méthodologique pour expliquer les écarts entre les statistiques relevées par les deux SSM sur un même sujet.

La reprise des missions de l'ONDRP présente quelques difficultés. Il semble que le gouvernement préférerait une reprise par l'Insee pour des raisons d'affichage d'indépendance, alors que les acteurs de la statistique publique estiment que ces missions devraient plutôt être reprises au SSM du ministère de l'intérieur.

Le SSM Collectivités locales a diffusé des indicateurs régionaux des comptes consolidés des collectivités locales. Dans la réalité, le nombre de données est très important, le problème étant plutôt lié à leur appropriation par les acteurs.

Le SSM de l'Agriculture a mis en œuvre son dispositif rénové d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire. Des premiers résultats provisoires devraient être diffusés au niveau national et régional en fin d'année sur les années 2017 et 2018.

Sur la rénovation de la PCS, présentée lors du précédent Bureau du Cnis, le Comité de direction de l'Insee a décidé que l'enquête Emploi 2021 serait la première en PCS 2020. Il conviendra ultérieurement de mettre en œuvre la PCS rénovée dans le recensement. De même, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) utiliseront cette PCS pour certaines de leurs enquêtes.

Évaluation de la fraude fiscale

La Cour des comptes, missionnée par le Premier ministre pour produire une évaluation sur la fraude fiscale, a rendu son rapport public le 2 décembre. Ce rapport précise notamment que la DGFIP n'est pas suffisamment équipée pour évaluer la fraude fiscale mais que grâce à l'Insee, un travail a pu être mené sur l'évaluation des recettes de TVA manquantes. L'Insee, pour les besoins de cette mission, a accéléré ses travaux sur les changements de base. La difficulté provient du fait que jusqu'à présent, la DGFIP s'est refusée aux contrôles aléatoires pour leur préférer les contrôles ciblés. Il convient donc de mener un travail précis sur le biais de correction des contrôleurs. L'évaluation communiquée par l'Insee porte sur une fraude à la TVA d'une quinzaine de milliards d'euros, ce résultat étant assez conforme aux bases antérieures des comptes nationaux. Il sera opportun, pour la suite, de s'organiser en routine pour travailler sur l'estimation de la fraude à la TVA et à l'impôt sur les sociétés. Il conviendra également qu'une autorité atteste de la qualité et de l'objectivité des travaux. Le gouvernement propose que l'Insee joue ce rôle de tiers de confiance, alors que la Cour privilégiait le Conseil des prélèvements obligatoires.

Publications

Comme chaque année, l'Insee a participé aux Journées de l'Économie de Lyon.

Un *Insee Référence* a été consacré, pour la première fois, à l'économie numérique. Deux des trois dossiers ont été rédigés par la DARES, l'un sur les métiers du numérique et l'autre sur l'amélioration des conditions de travail des cadres par le numérique. L'Insee pour sa part a publié un dossier sur le Cloud Computing et le Big Data au service des sociétés européennes.

La DARES a publié une étude sur le dénombrement des salariés concernés par le télétravail en 2017, en intégrant la définition la plus souple du télétravail. Il en ressort que 7% de télétravailleurs (soit 8 millions de salariés) seraient concernés.

S'agissant des autres publications sur le numérique, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a analysé les résultats de l'enquête internationale *International computer information literacy study* sur les connaissances informatiques des élèves de quatrième dans les pays. La France participait pour la première fois à cette enquête, aux côtés de onze autres pays. Sont étudiées les connaissances en littératie numérique et en pensée informatique des élèves de quatrième. Classiquement, il ressort de l'enquête que les différences de scores sont plus importantes à l'intérieur des pays qu'entre ceux-ci d'une part, et que les filles sont plus performantes que les garçons d'autre part.

Les résultats de l'évaluation PISA (Programme international pour le suivi et l'acquis des élèves) de l'OCDE sont dans la continuité, pour la France, des précédents millésimes. La France figure toujours au rang des pays « moyens », les résultats étant toujours en forte corrélation avec le niveau socio-économique et culturel des familles.

L'Insee a publié une enquête sur l'illectronisme, montrant qu'une personne sur six n'utilise pas internet. En France, l'illectronisme numérique concerne 17% de la population, ce qui est conforme à la moyenne européenne.

Le SSM de la Culture a fait analyser l'exposition des enfants aux écrans.

Comme chaque année, l'Insee a publié un numéro d'*Insee Références* sur « les entreprises en France ». Sont concernées toutes les entreprises au sens économique, non agricoles et non financières. Les dossiers concernent la R&D, l'évaluation du crédit d'impôt innovation et l'innovation des entreprises en Europe.

Le SSM de l'Agriculture a publié un dossier comparatif des industries agroalimentaires au sein de l'Union européenne. Pour sa part, l'Insee a effectué une publication sur la déprise du commerce de proximité dans les centres-villes des villes de taille moyenne.

En matière sociétale, l'*Insee Références* intitulé « France, portrait social », présente un dossier sur l'effet redistributif des mesures de 2018.

La DARES a réalisé une étude sur les travailleurs saisonniers en France. Sur un an, un peu plus d'un million de personnes ont conclu un contrat saisonnier. Elle s'est également intéressée aux salariés les plus concernés par la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. 13% des femmes et 14% des hommes reçoivent des reproches de leur entourage sur leur manque de disponibilité.

Enfin, un grand nombre de SSM ont publiés leurs chiffres clés, notamment sur les collectivités locales, la Justice, l'emploi et le chômage des immigrés, le panorama de la R&D dans le monde et l'état de l'école.

Finalement, il apparaît qu'en un mois et demi le nombre de productions a été élevé.

Roxane SILBERMAN demande ce qu'il en est des personnels des communes assurant le recensement. S'agit-il des employés réguliers des communes ou de personnels embauchés pour les besoins du recensement ?

Jean-Luc TAVERNIER précise que les communes sont libres du choix des agents recenseurs, dont elles sont l'employeur. L'Insee forme les agents recenseurs, les suit et veille à la qualité de leurs travaux. Cela étant, il n'est pas avéré que les communes trichent sur le nombre de leurs habitants. Pour les grandes communes, la marge d'erreur est quasiment nulle dans la mesure où le recensement se fonde sur le répertoire d'immeubles dématérialisé.

Roxane SILBERMAN considère que le problème porte surtout les petites communes, dans lesquelles on connaît tout le monde.

Jean-Luc TAVERNIER précise que pour celles-ci, il n'existe pas de répertoire d'immeubles dématérialisé. C'est pourquoi les superviseurs sont vigilants.

Roxane SILBERMAN rappelle que lors de la discussion sur la mise en place du recensement rénové, il avait été insisté sur le fait que cela permettrait à l'Insee de mieux pouvoir déployer son réseau d'enquêteurs et moins dépendre ainsi des communes.

Sylvie LAGARDE, Directrice de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee, souligne l'importance du partenariat avec les communes.

.III ECHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2019 DU CNIS

Patrice DURAN évoque le bilan 2019 de façon synthétique, dans la mesure où une note abondante a été communiquée au Bureau. Les avis des commissions seront votés lors de l'Assemblée plénière de février 2020.

La configuration actuelle est celle du renouvellement des membres du Cnis, avec une réaffirmation de son rôle pour des raisons liées à l'importance de la question statistique. En particulier, ainsi qu'il l'a été évoqué lors de la réunion organisée pour les dix ans de l'Autorité de la statistique publique (ASP), le Cnis joue un rôle important, puisqu'il fait le lien entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Compte tenu de la nature des problèmes publics qui se posent aujourd'hui, certaines commissions sont très suivies et donnent lieu à des débats nourris.

Aujourd'hui, la question de la statistique devient déterminante. La statistique est en quelque sorte découverte, alors qu'elle avait été longtemps dans la pénombre en France, tant la connaissance des sociétés et de leurs problèmes est devenue centrale. La question de la relation entre statistique et pilotage de l'action publique et des politiques publiques revient régulièrement.

D'autre part, la nature des problèmes actuels (sur des sujets environnementaux, d'aménagement du territoire etc...) pousse à développer une connaissance plus précise. De ce point de vue, le rôle du Cnis apparaît valorisé, chacun de ses membres étant même fortement sollicité pour apporter un éclairage sur les réalités dans lesquelles se trouve la société.

De surcroît, le Cnis peut avoir un rôle à jouer sur la pertinence du travail statistique (telle que mentionnée dans le Code des bonnes pratiques) en réponse aux demandes présentées par les usagers et les citoyens. Aujourd'hui, la réflexion sur la nature des politiques publiques n'est pas sans poser un certain nombre de sujets statistiques, car les problèmes publics sont largement transversaux aux nomenclatures administratives. Ainsi, ce n'est pas un hasard si les Commissions Territoires et Développement Durable, transversales par essence, sont parmi celles pour lesquelles l'assistance est la plus nombreuse. En effet, les enjeux actuels montrent très largement l'interdépendance des acteurs privés et publics.

Il résulte de ces constats que le travail du service statistique public est plus complexe que par le passé. Il nécessite un regard plus approfondi sur les concepts car la statistique publique ne relève pas d'un empirisme plat. Il est donc indispensable de réaliser un travail judicieux et de plus en plus rigoureux sur les concepts. Par exemple, à la suite d'un travail commun avec le Haut conseil de santé publique (HCSP) sur l'enfant, il a été constaté que la question de l'enfant renvoyait à une multiplicité de dimensions, ce qui suppose de passer par un éclairage conceptuel plus ferme. De même, le concept de logement renvoie à des logiques de construction tandis que l'habitat a trait davantage aux habitants et à leur environnement. Ceci explique que la politique de l'habitat soit beaucoup plus difficile à gérer que celle du logement, qui renvoie historiquement à un secrétariat d'État à la construction.

Finalement, la difficulté réside dans le fait que l'ensemble des sujets sont imbriqués, d'où une complexité à penser ensemble une multiplicité de dimensions auxquelles renvoient les problèmes publics. Ces problèmes ne peuvent être cadrés par une approche scientifique unique. Au-delà, la question essentielle de la comparaison est sous-jacente. Les comparaisons européennes, notamment, sont décisives. Le sujet des appariements de données devient en cela vital, pour être en mesure de faire du parangonnage. Ces logiques de comparaison renvoient à des dimensions méthodologiques particulièrement complexes.

Dans le contexte ainsi décrit, l'ensemble des commissions se heurtent à des exigences de définitions conceptuelles, du fait même de la nature transversale des problèmes étudiés. De ce fait, les mêmes thématiques se retrouvent dans diverses commissions, sans être abordées sous le même angle. Par conséquent, il est nécessaire de se coordonner sur cet ensemble.

Le Cnis, quelle que soit sa taille, a un rôle important à jouer, qui s'est d'ailleurs manifesté au travers de la consultation sur le moyen-terme organisée en fin d'année 2018 pour 2019. Le Secrétariat général du Cnis a mené un important travail de consultation publique, adossé au travail des commissions, qui a permis de mettre au jour un certain nombre de problèmes structurants pour le moyen-terme 2019-2023, qui ont donné matière aux avis votés début 2019, et qui nourriront le travail des commissions.

La présente synthèse ne reviendra pas sur le travail des commissions, qui a été détaillé dans la note. Elle s'appuie sur la structuration en quatre parties des avis généraux du moyen terme 2019-2023.

Thématique Développement durable

Le sujet du développement durable a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD). Ce dernier a rendu son rapport en 2018, sur lequel ont été calés les travaux du moyen terme. Le rapport détaille les 17 objectifs définis par l'ONU, donnant lieu à la détermination de 98 indicateurs pour le suivi des stratégies françaises en termes de développement durable. Ces indicateurs, qui seront utilisés jusqu'en 2030, sont à la fois des indicateurs de résultats, d'activité, de moyens et d'impacts. Au cours de l'année 2019, ces indicateurs ont été mis à jour et diffusés par l'Insee sur son site. Le travail sur les ODD suppose de travailler sur des contradictions permanentes entre développement économique et développement durable. Une anecdote est assez révélatrice à cet égard. Le ministère de l'équipement avait réuni les subdivisionnaires de l'équipement à la fin des années 1980, en leur demandant que les routes soient sûres, qu'elles protègent l'environnement, favorisent le développement économique et mettent le paysage en valeur. Il était donc particulièrement complexe de satisfaire ces différentes injonctions.

Avec les ODD, le problème d'injonctions contradictoires est similaire.

Dans la continuité du rapport du Cnis sur les ODD, le rapport *L'environnement en France* réalisé par le SDES a été présenté devant la Commission Environnement et Développement durable. Ce rapport est publié tous les quatre ans depuis 1994. Au cours de cette séance a été présenté le travail du Système statistique européen 2021-2027, qui répond de son côté à la demande européenne de statistiques sur l'environnement et le développement durable. Aujourd'hui, la dimension européenne pèse de plus en plus fort sur le travail du SSP. Pour l'environnement, il s'agit de passer de l'observation des déchets à celle de l'économie circulaire. Il faut également poursuivre le progrès sur la comptabilité environnementale, afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

C'est dans cet esprit que l'une des sessions de la Commission Environnement et Développement durable a été consacrée au gaspillage alimentaire, à l'issue de laquelle le Cnis a noté que « *le dispositif d'observation de ce phénomène paraît insuffisamment développé, et que « le système d'information sur le gaspillage alimentaire devra être complété (...) et actualisé.* » Effectivement la complexité même des problèmes étudiés amène régulièrement le Cnis à constater des insuffisances, et à demander davantage de précision dans le travail statistique.

Le thème du développement a été également abordé lors des travaux de la commission Système financier et financement de l'économie, à l'occasion d'une réflexion sur la finance verte. Sans surprise, il n'a pas été aisé de définir l'activité « verte » en termes de finance. Par conséquent, le Cnis a attiré l'attention sur la nécessité d'adopter une définition plus ferme à l'avenir, de la finance verte et des activités corrélatives. La conclusion de son avis n°2 était ainsi libellée :

« Compte tenu de la diversité des initiatives de la phase actuelle d'investigation sur le sujet, le Cnis souhaite que la finance verte fasse l'objet dans le calendrier de moyen terme en cours d'un nouvel état des lieux dans un cadre élargi réunissant autour de la commission « Système financier et financement de l'économie » les commissions « Entreprises et stratégies de marché » et « Environnement et développement durable ».

Ce qui illustre que, selon le type de problèmes traités, le travail inter-commissions est plus que jamais requis.

Enfin, la dimension sociale n'est pas absente de la réflexion sur le développement durable dans la mesure où les inégalités, lorsqu'elles se creusent, mettent en danger la cohésion sociale et interrogent de fait

l'objectif de croissance soutenable : ainsi la mesure du non-recours aux droits a-t-elle été abordée lors de la commission Services publics.

Thématique numérique

La deuxième thématique retenue par le moyen-terme est celle du numérique, qui s'inscrit très naturellement dans le cadre des activités du Cnis, ainsi que dans la continuité des colloques organisés en 2018, respectivement sur l'économie numérique et sur les nouvelles sources de données. Pour la statistique publique, il s'agit de mesurer et suivre le développement du numérique d'une part, et de mesurer et analyser ses impacts sur la vie économique et sociale d'autre part.

Pour ce qui concerne les nouvelles sources de données, le défi pour la statistique publique est autant d'enrichir ses dispositifs que d'innover dans sa production statistique, tout en maintenant la qualité de ces nouvelles sources. Dans le monde actuel, il importe de rappeler en permanence que la statistique est un travail de construction intellectuelle, mais que les data ne sont pas pour autant des faits. Elles ne le deviennent qu'avec des perspectives d'analyse précises. De ce point de vue, il est clair que le travail du Cnis est important, tant d'un point de vue de communication qu'en termes pédagogiques. Lors des dix ans de l'ASP, a d'ailleurs été évoqué le positionnement du Cnis sur ces sujets.

En termes d'avancées, l'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'IPC a fait l'objet de sa dernière phase d'expérimentation en 2019, avant d'entrer en production en janvier 2020. Cette avancée permettra de remplacer 30 000 relevés précédemment effectués par les enquêteurs en France métropolitaine.

Une autre utilisation des données de caisse est envisagée par l'Insee, pour laquelle l'appui du Cnis a été sollicité. Il s'agit en l'occurrence du projet d'utilisation des données de caisse pour l'indice du chiffre d'affaires des points de vente, dans le cadre d'une expérimentation en vue de se substituer à l'enquête menée auprès des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA). Il en résulterait une réduction des délais de publication et la possibilité d'une ventilation régionale des données. Actuellement, l'Insee est engagé dans des échanges avec des enseignes de la grande distribution pour développer cette nouvelle utilisation.

Le Cnis a émis un avis favorable à la demande l'Insee.

Thème des territoires

La question territoriale a été massivement évoquée dans la consultation publique du Cnis pour l'élaboration de son moyen terme. Cette question est beaucoup plus large que celles ayant émergé lors de la crise des Gilets Jaunes, car elle touche aussi, notamment, à la fracture territoriale et à la mobilité entre le logement et le travail. La question de la contextualisation de l'action publique est aujourd'hui devenue décisive. Alors que les collectivités territoriales se plaignent avec véhémence de ne pas avoir un accès suffisant aux statistiques, il apparaît en réalité qu'elles se trouvent dans l'ignorance de l'ensemble de la matière à leur disposition. Le rapport du pré-groupe de travail préparé par le Cnis sur le sujet, contenant une note rédigée par Patrice Duran, fait d'ailleurs état de cette réalité. Alors qu'il existe une multiplicité de données, la plupart des collectivités territoriales sont dans l'ignorance de leur existence, hormis l'Ile de France et quelques grandes collectivités. Une telle méconnaissance apparaît problématique pour la compréhension même du territoire par les politiques publiques. De surcroît, le raisonnement sur l'analyse des politiques publiques, sur une aire donnée, peut avoir des effets sur des territoires relevant d'autres collectivités territoriales. En cela, et à la différence des autres services de l'Etat, les directions régionales de l'Insee effectuent un travail considérable sur la connaissance statistique des territoires, qui ne se borne pas aux simples frontières administratives. La question qui se pose aujourd'hui est celle du passage à une comptabilité fonctionnelle, à laquelle peu de collectivités territoriales ont la capacité de satisfaire.

Sur la base de ces conclusions, trois recommandations ont été établies par le rapport :

- augmenter la notoriété et la visibilité des statistiques existantes ;
- améliorer le repérage et de la connaissance des entreprises publiques locales, qui ne donnait pas lieu à une investigation développée ;
- s'agissant des données collectées par les collectivités locales, mettre en place un groupe de travail élargi à la condition que les représentants des collectivités en soient les parties prenantes.

Sur ce troisième sujet, il existe une situation de « balkanisation » du monde des collectivités territoriales, dont les élus sont souvent absents. Il n'est pas rare que l'Association des maires ruraux de France s'oppose à l'Association des maires de France sur un sujet donné, tandis que de son côté l'Association des régions de France s'inscrit dans une autre logique. Par conséquent, il est difficile d'avoir une vision claire sur les besoins des collectivités utilisatrices en matière de statistique.

Par ailleurs, le sujet de la délimitation des territoires et du zonage a été évoqué par la Commission Territoires. Raisonner les aires d'influence des collectivités territoriales est une dimension importante, renvoyant à la mise au jour de dynamiques territoriales. Les comparaisons effectuées permettent de lever certaines ambiguïtés qui avaient été observées tant au sein du mouvement des Gilets Jaunes, que dans d'autres endroits. Pour la première fois en Europe, un Forum européen de la ruralité aura lieu en mai ou juin 2020. Il y a parfois plus d'inégalités à l'intérieur d'une aire urbaine, qu'il n'y en a entre les aires urbaines et les aires rurales. C'est pourquoi sur cette question du zonage, les enjeux sont importants tant en termes de politiques publiques que d'information et de pédagogie.

L'autre point important dans la recomposition de la délimitation des territoires est la question européenne. La logique de parangonnage doit être non seulement pensée en interne, mais également par rapport à d'autres territoires, dans d'autres pays. Au niveau institutionnel, la réflexion sur la statistique publique en Europe amène à constater que les Etats n'ont pas les mêmes caractéristiques institutionnelles. De ce fait, la question territoriale se pose très différemment, de sorte qu'il importe d'avancer aussi sur ce sujet.

Méthodes et diffusions

La question des diffusions s'inscrit de façon transversale par rapport aux autres thèmes. Concrètement, les appariements entre sources de données devront être développés afin d'enrichir l'analyse des liens entre les différents thèmes évoqués, et de faciliter l'appropriation des données et des statistiques. C'est pourquoi la lisibilité de la production des SSP devra être renforcée.

Plusieurs avancées sont à signaler dans cette rubrique.

Groupe de travail sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

L'objectif de parvenir à une plus grande lisibilité a été étudié par le groupe de travail du Cnis consacré à la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises, présidé par Alain Duchâteau, de la Banque de France. Il s'agit notamment de passer à une nouvelle définition de l'entreprise au sens économique, ce qui n'est pas sans importance en termes de connaissance empirique de la réalité. Le groupe de travail a donc formulé des préconisations pour clarifier l'usage du terme « entreprise ».

L'avis validé sur ce rapport insiste d'ailleurs sur les efforts de la statistique publique pour adopter cette nouvelle approche, améliorer la production d'analyses et de diffusion au niveau territorial et assurer une bonne compréhension par les entreprises enquêtées.

Groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature des PCS

Le rapport du groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) présidé par Thomas Amossé, a insisté sur le but de rendre plus lisible la nomenclature. Ce thème très classique des activités de la statistique publique, n'en est pas moins décisif.

Règlements-cadres européens et constitution de groupes de travail de consultation ad hoc

Deux nouveaux règlements-cadres européens pour la statistique ont été adoptés en 2019, ayant notamment pour but une harmonisation accrue des méthodes et une meilleure comparabilité statistique. Le règlement européen sur les statistiques sociales (IESS) et le règlement sur les statistiques d'entreprises (FRIBS) visent à développer des logiques pour une approche plus intégrée. L'impact de ces règlements pour le Cnis n'est pas nul, dans la mesure où le caractère européen de cette réglementation a conduit à repenser les avis d'opportunité tels que développés dans les commissions. C'est la raison pour laquelle il a été convenu de constituer en amont pour une enquête donnée, sur la base d'une présentation sommaire des projets de règlements d'exécution, un petit groupe de travail de consultation *ad hoc* de cinq ou six membres volontaires. Ce groupe de travail se verrait soumettre les questions soulevées lors des groupes de travail européens auxquels participent les représentants des maîtres d'ouvrage.

Le résultat de cette consultation pourra être consigné dans un compte rendu, qui pourrait se matérialiser sous forme d'avis du Cnis.

Lisibilité et accès aux sources

Le sujet de l'ouverture aux données de justice a été soulevé dans le rapport Geoffard-Bozio, qui observait que l'accès aux données pénales n'était pas ouvert aux chercheurs, car il n'avait pas été clairement codifié. De ce point de vue, un travail est mené par le SSM Justice et par l'ensemble des intéressés par l'accès des chercheurs aux données pénales.

Le Cnis s'applique à mettre en œuvre dans ses propres publications les principes de lisibilité et de facilitation en matière d'appropriation des statistiques ; ainsi la série des « Chroniques » s'est-elle enrichie en 2019 de trois nouveaux numéros. Dans cette même optique, la mise à jour du site du Cnis recherche davantage de lisibilité et de pertinence.

Pour renforcer la lisibilité de la production du service de la statistique publique, le Cnis organisera en 2020 un colloque « panels et cohortes de la statistique publique », qui portera sur la mesure des trajectoires individuelles.

Pour finir, deux points complémentaires marquants méritent d'être signalés.

Bilan à trois ans du suivi des recommandations du rapport Gazier sur la diversité des formes d'emploi

Le bilan à trois ans du suivi du rapport Gazier sur la diversité des formes d'emploi, montre que les recommandations sont prises en compte dans l'enquête Emploi refondue. Cette activité du Cnis a récemment été soulignée dans d'autres assemblées. Le Cnis suit en effet le travail réalisé dans ses groupes thématiques, afin d'en vérifier la mise en place. Il peut donc être amené à intervenir pour impulser des améliorations possibles.

L'enfant dans la statistique publique

La commission Démographie et questions sociales avait axé ses travaux de printemps sur l'enfant dans la statistique publique, en tant que sujet d'observation. Les personnels de santé et le Haut Conseil de Santé Publique ont en effet constaté que le sujet de l'enfant ne pouvait être dissocié d'autres questions sanitaires. C'est pourquoi ce Haut Conseil a été rencontré.

Patrice DURAN précise par ailleurs être lui-même intervenu dans un colloque pour préciser l'apport du Cnis dans une réflexion élargie sur la question de l'enfance et sa dimension statistique. Il est urgent de procéder à un travail approfondi sur l'enfance handicapée ou l'enfant subissant le mal-logement, dans la mesure où les questions sociales sont déterminantes en matière sanitaire.

Finalement, une synergie entre le Cnis et les deux Hauts Conseils présidant aux questions de l'enfance - Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et Haut conseil de la santé publique (HCSP)- a pu être obtenue, ce qui montre combien le rôle du Cnis dans sa dimension pédagogique peut être important. Il a en outre été constaté à quel point la coordination était essentielle dans les politiques publiques.

Roxane SILBERMAN évoque le sujet de la mise à disposition des données pénales, sur lequel elle est, au vu des présentations qui ont été faites à la dernière réunion de la Commission Services Publics, moins optimiste que la présentation de Patrice Duran. Il subsiste encore des points de vue différents, ce qui laisse présager que les problèmes ne sont pas encore résolus.

Patrice DURAN reconnaît que le SSM Justice peut parfois exprimer des perceptions différentes.

Isabelle ANXIONNAZ, représentant le Cnis, remarque néanmoins que le SSM Justice, par le groupe de travail inter-directionnel mis en place au sein du ministère, s'inscrit dans une volonté de faire avancer les choses.

.IV ACTUALITES DU CNIS

Patrice DURAN fait part de son intervention, conjointement avec Jean-Luc Tavernier au *European Advisory Committee* à l'occasion du *European statistics day*. A cette occasion, il a pris contact avec le Président du Comité consultatif européen de la statistique (ESAC), dans le but d'initialiser les liens d'une coopération future.

.1 Retour sur les « 10 ans de l'Autorité de la statistique publique » (ASP)

Lors du colloque organisé il y a une semaine, le public était très largement composé de statisticiens et d'anciens statisticiens. Dans cette mesure, le caractère restreint de ce public apparaissait quelque peu décevant au regard de la volonté d'ouverture affichée. La confiance dans la statistique, qui était le sujet de l'une des tables rondes, se développe à plusieurs niveaux, ce qui suppose que le Cnis fasse connaître au SSP les problèmes évoqués par des acteurs extérieurs.

Patrice DURAN indique en outre avoir été sollicité par le Conseil d'Etat, en sa qualité de Président du Cnis, pour intervenir en qualité de conseiller scientifique sur l'analyse des politiques publiques. Le Conseil d'Etat développe en effet cette année un programme sur ce thème.

.2 Assemblée plénière et organisation

L'assemblée plénière 2020, qui sera la première réunion du conseil renouvelé, se tiendra le 4 février sur la journée. Outre un retour sur le travail de l'année, qui se matérialisera par le vote des avis des commissions du Cnis, cette réunion représentera un lieu d'échanges élargi, visant à rappeler le rôle et les missions du Cnis, à partir de témoignages d'acteurs du Cnis, réunis en table ronde.

Lors de la session de l'après-midi, qui aura lieu après un buffet déjeunatoire, le thème « *Statistique et pilotage de l'action publique* » sera développé sous l'angle spécifique de « *Statistique et immigration* » par François Héran, professeur au Collège de France.

Roxane SILBERMAN demande si des avis transversaux seront émis.

Isabelle ANXIONNAZ rappelle que les avis généraux étaient regroupés en quatre thèmes. C'est à l'aune de ces avis, que le bilan a été élaboré.

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis, ajoute que dans le moyen-terme précédent, les orientations dégagées ne reprenaient pas exactement les avis de moyen terme car ils étaient nombreux. C'est pourquoi une synthèse avait été élaborée. Cette année, compte tenu du caractère synthétique des avis de moyen terme, il n'est pas prévu de rédiger d'avis annuels transversaux du Cnis, pour retenir les seuls avis de commissions.

Roxane SILBERMAN fait observer que traditionnellement, le bureau se gardait de modifier les avis des Commissions.

Isabelle ANXIONNAZ précise au contraire que ces avis peuvent être modifiés, ce qui s'est déjà produit. De ce fait, toutes les réactions éventuelles sont encore recevables.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des participants à cette séance.